



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 24502

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de lui préciser les perspectives de son action ministérielle relative à l'adoption du projet de loi relatif au code de l'éducation n° 198, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 30 juillet 1997 et toujours en instance depuis cette date.

## Texte de la réponse

Le projet de code de l'éducation s'inscrit dans le programme général de codification des textes législatifs et réglementaires que le Gouvernement a entrepris de mener à bien et dont il a confié la responsabilité à la commission supérieure de codification. Le projet de loi relatif à la partie législative du code de l'éducation, adopté par le Conseil des ministres le 30 juillet, après avis du Conseil d'Etat, et déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, a été examiné et adopté par la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales le 27 mai 1998. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie souhaite que, selon les possibilités du calendrier parlementaire, ce projet de loi vienne rapidement en discussion devant l'Assemblée nationale. La publication du code de l'éducation permettra en effet d'opérer une simplification et une clarification significatives du droit de l'éducation et constituera un document de référence pour les étudiants, les élèves et leurs parents ainsi qu'un instrument de travail pour les chefs d'établissement, les enseignants et tous les autres personnels ayant en charge le service public de l'éducation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24502

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1999, page 544

**Réponse publiée le :** 15 mars 1999, page 1575